

LUNDI 26 juin 2006
14h
salle Jean Monnet
MAISON DE LA REGION

**SEANCE PUBLIQUE DE CLOTURE
DU CONSEIL REGIONAL**

Décision modificative n°1 pour l'exercice 2006

➤ Objectifs de la DM1

- mise en œuvre de moyens adaptés au financement **des nouvelles mesures** d'accompagnement du schéma régional de la formation professionnelle, en faveur du dialogue social et pour le financement du plan de modernisation TER,
- prise en compte du résultat de l'exercice budgétaire 2005 (cf. annexe I),
- ajustements en dépenses et recettes (cf. annexe II),
- intégration des opérations habituelles de gestion budgétaire et financière (cf. annexe III).

Compte tenu des caractéristiques du budget 2006 et des ajustements des crédits proposés dans cette décision modificative, l'équilibre général du budget n'est pas affecté, ce qui évite un recours supplémentaire à l'emprunt.

➤ Accompagnement du schéma régional des formations pour la sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre des orientations du schéma régional des formations, il est proposé que **la Région coordonne les interventions permettant de donner un contenu concret au droit à la formation tout au long de la vie.**

A ce titre et après des concertations engagées depuis un an avec les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la formation en région, sont notamment proposés :

- la mise en place d'une conférence régionale des financeurs de la formation professionnelle,
- la création d'une agence régionale de la formation par regroupement des structures intervenant dans ce domaine,
- le soutien à l'individualisation des formations et l'instauration d'un compte formation universel.

Cette importante avancée des droits dans le domaine de la formation doit permettre :

- **de progresser sur la sécurisation des parcours professionnels,**
- de concilier une plus grande efficacité des interventions,
- de mieux cibler les formations en fonction des besoins (des entreprises comme des actifs) grâce à un partage de l'information renforcé au niveau régional.

Pour accompagner la mise en place de ces mesures, il est proposé de provisionner une dotation de 5M€ afin de co-financer des actions **nouvelles préfigurant la création du compte formation universel.**

➤ **Mesures nouvelles en faveur du dialogue social**

La Région est compétente pour pouvoir attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives.

Suite aux échanges intervenus depuis la publication en juillet 2005 du décret d'application de cette disposition, il est proposé de provisionner une enveloppe de 400 000€ pour financer ces subventions. Elles seront attribuées aux structures, en fonction de leur représentativité.

Destinées à soutenir l'action des syndicats de salariés au niveau régional, elles doivent contribuer à favoriser le dialogue social. La Région examinera aussi avec ces organisations les dispositifs permettant de renforcer l'adhésion et la participation des salariés aux syndicats.

Après concertation avec les organisations syndicales concernées, il est proposé que la Commission permanente définisse ces dispositifs.

➤ **Plan de modernisation des transports régionaux de voyageurs – TER**

Dans le budget primitif 2006, ce plan avait été doté, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de 6M€ en crédit de paiement.

Compte tenu de l'accélération des premiers versements concernant **l'acquisition de 16 autorails à grande capacité, l'effort propre de la Région sera porté à 29M€ dès l'exercice 2006** (6M€ en BP + 23M€ qu'il est proposé d'ouvrir dans le cadre de la DM1).

Grâce aux recettes supplémentaires notifiées depuis la préparation du budget primitif : 9M€ et au report des recettes d'emprunt de l'exercice précédent : 23M€, il est possible de financer le surcoût de l'acquisition des TER, en s'adossant sur les emprunts votés par l'Assemblée Régionale.

Grands Projets

Protocole de coopération entre le Québec et la Région Poitou-Charentes

➤ Développement de la coopération bilatérale

Afin de favoriser le développement de la coopération bilatérale du Québec et de la Région Poitou-Charentes, il est proposé que les deux partenaires s'engagent autour d'un protocole de coopération axé sur plusieurs priorités communes :

- éco-industries,
- environnement,
- économie sociale et mutualisme,
- culture et patrimoine,
- image
- agriculture,
- éducation / enseignement supérieur,
- santé/ handicap,

Plan

Rapport d'orientation sur le Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

➤ Les principes de la nouvelle contractualisation Etat-Région 2007-2013

La Région réaffirme son attachement à la politique contractuelle Etat-Région. En effet, la cinquième génération des contrats Etat-Région, désormais dénommés « contrats de projets » doit demeurer un outil d'aménagement du territoire intégrant les dimensions de développement local d'une part, de solidarité et de cohésion territoriales d'autre part.

Ce contrat de projets 2007-2013 n'est pas une simple déclinaison des politiques nationales, **mais bien un contrat partagé**, avec pour objectif l'atténuation de la spécialisation et la réduction des écarts de développement entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux.

A ce titre, le maintien d'un volet territorial est essentiel afin de permettre :

- une contractualisation claire avec les territoires : pays, agglomérations, parcs naturels régionaux,
- un soutien aux dynamiques de projets pour éviter le « saupoudrage » et favoriser l'émergence d'actions s'inscrivant dans des plans d'actions cohérents.

La Région demande donc instamment que l'Etat maintienne des moyens d'ingénierie et d'investissement conséquents dans le futur contrat de projets.

Elle insiste également sur la nécessaire complémentarité entre le contrat de projets et l'ensemble des programmes opérationnels européens. Dans cet objectif, elle a pris l'initiative d'aligner les contrats de territoire sur une durée de 7 ans à partir du 1^{er} janvier 2007. Elle demande en outre que lui soit reconnu le rôle de « chef de file » du volet territorial du futur contrat de projets et que lui soit déléguée la coordination des crédits européens consacrés aux démarches territoriales.

Enfin, la Région entend jouer pleinement son rôle de co-pilote des politiques territoriales sur la base d'un partenariat privilégié avec l'Etat. A partir des éléments de cadrage européens et nationaux disponibles, un diagnostic régional commun a été élaboré par l'Etat et la Région et présenté aux partenaires le 10 mars 2006.

Au cours des mois prochains, la Région sera donc particulièrement attentive à la qualité de la négociation avec l'Etat (afin que celle-ci se déroule à un rythme acceptable), ainsi qu' à l'engagement financier de celui-ci.

➤ **Les orientations stratégiques de la Région Poitou-Charentes 2007-2013**

Les programmes opérationnels européens et les contrats de projets seront mis en œuvre sur une période de 7 ans à partir du 1^{er} janvier 2007.

La Région partage les priorités des orientations stratégiques communautaires présentées autour des quatre axes suivants :

- l'innovation et le développement de l'entreprise,
- l'accessibilité aux transports et aux technologies de l'information et de la communication (TIC),
- l'environnement et la prévention des risques,
- l'emploi, la formation, la gestion des ressources humaines et l'inclusion sociale.

Soucieuse de cohérence, la Région a donc adopté une stratégie pour l'action régionale à l'horizon 2015, lors de la C.P. du 10 avril 2006, articulée autour de quatre piliers :

1/ les jeunes : construire notre avenir en leur donnant toutes les chances de réussite avec

- **leur éducation** : qualification, accès à un diplôme de l'enseignement supérieur pour au moins la moitié d'une génération, soutien aux jeunes chercheurs, ouverture de l'apprentissage, soutien scolaire, école des parents,
- **la sécurisation des parcours professionnels** : droit à un métier, maison de l'emploi,
- **leur intégration à la vie de la cité** : développement de la démocratie participative, poursuite de la démarche « gagnant-gagnant ».

2/ l'excellence environnementale : innover pour anticiper avec

- **le plan « vallées »** pour contribuer à l'excellence environnementale et au développement culturel et touristique,
- **le plan régional de l'eau** pour reconquérir la ressource en eau,
- **l'initiative climat** pour réduire l'émission des gaz à effet de serre,
- **le plan « maîtrise et développement des énergies renouvelables »**,
- **la richesse et la préservation** de la biodiversité et de la nature ordinaire.

3/ les services publics : irriguer le territoire pour mieux le développer **par**

- **l'accessibilité et les transports** : relations ouest-est et fonction portuaire, renforcement des transports collectifs, coopération interrégionale,
- **la connectivité et les services dématérialisés** : résorption des zones blanches territoriales et sociales, accès pour tous aux TIC, développement des usages par des portails régionaux, développement des entreprises par les TIC,
- **la formation** : tout au long de la vie pour les actifs et en particulier pour les jeunes, les plus de 50 ans, les femmes, les personnes sans emploi : compte individuel formation, accès à la Validation des Acquis de l'Expérience,
- **la culture et le sport** : ouverture à tous des pratiques culturelles et sportives, en particulier dans les territoires les moins favorisés, faire du sport un lieu d'intégration et de mixité, soutenir et valoriser les talents.

4/ l'innovation : développer la compétitivité et l'attractivité du territoire pour favoriser l'emploi et la création de richesses en

- **soutenant** les pôles de compétitivité et les pôles régionaux d'excellence,
- **favorisant** l'émergence d'un secteur économique autour des éco-industries,
- **encourageant** la création d'entreprises innovantes,
- **appuyant** les filières régionales de recherche,
- **développant** le financement de l'innovation,
- **soutenant** les incubateurs et les structures de transfert de technologies.

Cette stratégie répond aux priorités transversales que s'est fixée la Région :

- l'emploi, le soutien aux entreprises et l'aide à la structuration des filières,
- l'accessibilité des services aux personnes en situation de handicap,
- le développement durable,
- l'égalité hommes-femmes,
- la subsidiarité territoriales.

La démarche partenariale avec l'Etat doit être poursuivie, en lien avec les différents partenaires publics et privés, afin que le contrat de projets 2007-2013 réponde, au travers d'une stratégie partagée, au plus près aux enjeux du territoire, aux défis des entreprises et des acteurs socio-économiques, ainsi qu'aux besoins des habitants de Poitou-Charentes.

Contrats de territoires

Contrats régionaux de développement durable 2007-2013

Lors de la session du 27 mars 2006, la Région a défini les principes de la nouvelle contractualisation avec les Pays et les Agglomérations. La Région consacrera plus de 230M€ au développement des territoires ; les contrats régionaux de développement durable permettant l'émergence et la mise en oeuvre des projets locaux.

➤ **Davantage de solidarité régionale en faveur des territoires les plus fragiles**

Cette solidarité bénéficiera :

- **aux communes rurales**, grâce au Fonds Régional d'initiatives Locales (FRIL) dont le montant sur sept ans s'élèvera à 28M€,
- **aux quartiers sensibles**, par le soutien aux opérations de renouvellement urbains pour réduire la contribution financière des villes et des bailleurs, soutenir les projets rejoignant les priorités régionales, avoir un réel effet de levier sur ces opérations avec un financement régional de l'ordre de 50%.

➤ **Rapprochement de l'espace rural et du milieu urbain**

En Poitou-Charentes, l'organisation des Pays et Agglomérations est ancienne et marquée par une très forte hétérogénéité de taille. Aujourd'hui, le contour des aires urbaines ne coïncide que partiellement avec leur périmètres.

Afin de favoriser la mise en place de projets communs à l'urbain, au péri-urbain et au rural, la Région met en place un modèle unique de contractualisation pour les Pays et les Agglomérations. Ainsi, l'enveloppe contractuelle sera calculée selon un mode identique. (cf annexe 3)

➤ **Davantage de simplicité**

Les contrats seront structurés autour de 3 volets :

- politiques sectorielles,
- projets structurants,
- projets de vie quotidienne.

Les projets locaux seront examinés en lien avec les sept priorités régionales. L'agriculture, l'environnement, la santé-adolescence-handicap, l'éducation et le logement devront représenter globalement au minimum un tiers de l'enveloppe dédiée aux projets de la vie quotidienne.

Concernant l'emploi-économie, depuis 2004 les bourses tremplin pour l'emploi ont permis à 2000 personnes de créer ou de reprendre une entreprise. Cette politique sera donc renforcée au sein des contrats régionaux de développement durable.

➤ **Davantage de proximité et de démocratie**

Les contrats entre la Région et le Pays ou l'Agglomération seront signés en présence des Communautés de communes et de la ville-centre. Le Conseil de développement sera associé à la préparation et à la mise en œuvre des contrats.

La Région mettra en place un comité local présidé par l'élu régional référent dont le rôle sera de rechercher le consensus dans le choix de projets.

➤ **Une durée plus adaptée (2007-2013)**

Cette durée de 7 ans est cohérente avec les calendriers financiers qui régissent les fonds européens, le contrat Etat - Région et le renouvellement urbain. Un bilan d'étape sera réalisé au bout de trois ans.

Economie - Emploi

Aides économiques en 2005 : un bilan positif

Par le Schéma Régional de Développement Economique, la Région Poitou-Charentes réaffirme son engagement concret en faveur du développement de l'emploi et des qualifications, du soutien à l'innovation, la recherche et les transferts de technologies et de la promotion de filières d'excellence. Sans oublier l'excellence environnementale, le respect du dialogue social et de la personne par le développement des métiers du lien social.

Coordinatrice de l'action économique des collectivités territoriales, la Région définit les régimes ou types d'aides qui peuvent être mis en œuvre sur son territoire.

➤ Bilan des aides économiques 2005

- Région Poitou-Charentes

Le montant global des aides attribuées par la Région s'élève à près de 3,7M€, répartis comme suit :

- C.C.E.R	1 674 500 euros
- CoRDEE	2 023 740 euros
- CoRDEX	108 224 euros
- CoRDEFoP	433 656 euros
- Aides « De minimis »	260 000 euros
- ARI et CORTECHS	654 521 euros

La Région accorde également son soutien à des activités sectorielles comme les exploitations agricoles et marines, les entreprises participant à l'excellence environnementale (FRME3D), les entreprises du tourisme, les entreprises culturelles.

➤ Perspective 2006 : soutien accru aux créateurs d'entreprises

Suite à la signature de la Convention entre l'Etat et la Région relative à la délégation à la Région des aides de développement économique, les dispositifs EDEN et Chèque Conseil seront désormais mis en œuvre par la Région. Ces dispositifs sont des aides complémentaires à celui des Bourses Tremplin pour l'Emploi.

Dispositif EDEN :Aide financière attribuée aux personnes ayant un projet de création ou de reprise d'une activité, se concrétisant ainsi :

- Avance remboursable à taux zéro d'un montant maximal de 6 098 euros,
- Suivi renforcé pendant les premières années de la nouvelle activité via le Chèque Conseil.

Chèque Conseil Aide financière de l'Etat permettant aux créateurs d'entreprises de recevoir des prestations de conseil sur leur objectif de développement. Ces conseils, prodigués en amont de la création ou lors d'un suivi post-crétion, sont réalisées par des prestataires agréés par les services de l'Etat (DDTEFP).

Chaque bénéficiaire peut ainsi bénéficier de 3 chéquiers, sachant qu'un chèque-conseil comprend 6 chèques, d'une valeur unitaire de 49 euros. A l'exception des personnes touchant le RMI et l'ASS, le coût moyen et par chèque de la prestation pour les bénéficiaires est de 15 euros.

Formation

Le Projet de Schéma Régional des Formations

Par l'élaboration et la mise en place d'un Schéma Régional des Formations, La Région a décidé de s'engager, de façon conséquente, en faveur de la formation des personnes, tout au long de leur vie.

➤ **Un engagement concret face à une demande réelle**

Taux d'accès à la formation professionnelle continue inférieur à la moyenne nationale et en défaveur des petites et moyennes entreprises.

Taux d'accès à l'enseignement supérieur général plus faible que la moyenne nationale alors que le taux de réussite au baccalauréat avec 82% est supérieur à la moyenne nationale (79,9%).

Soit une baisse de plus d'un quart en 10 ans de la population sans diplôme et seulement 50% de la population active bénéficie d'une formation supérieure ou égale au niveau V contre 54,6% en France.

- **Objectif poursuivi** : contribuer activement au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région. C'est pourquoi, la Région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle (L 214-12)

- Principes

→ **Education et formation tout au long de la vie**

- Essentiel des moyens mobilisés en début de vie : 7 733 euros jusqu'à 25 ans, 466 euros au-delà,
- Valorisation de toutes les formes d'acquis : formelles (l'accès à une certification), non formelles (développement des compétences) et informelles (toutes les formes de vie).

→ **Construction et sécurisation des parcours personnels et professionnels**

- Donner à chacun la possibilité d'être acteur et auteur de son parcours
- Atteindre la qualification professionnelle requise pour une insertion durable

→ **Complémentarité des interventions** en fonction des besoins des territoires et de leur population.

➤ **Quatre droits garantis à chaque citoyen**

1/ Droit à l'information, au conseil et à l'accompagnement

Il s'agit, en d'autres termes, d'offrir à chacun la garantie de la maîtrise de son parcours personnel et professionnel. C'est donner à chaque étape l'assurance de disposer des ressources nécessaires aux transitions professionnelles.

- Objectifs :

- Promouvoir une culture de l'orientation tout au long de la vie,
- Développer de nouveaux services pour accompagner les parcours,
- Construire un réseau d'acteurs pluriels dont les spécificités d'intervention sont respectées.

- Mise en œuvre des démarches Qualité à l'échelon régional pour les services d'information, orientation et accompagnement à la Validation des acquis de l'expérience, l'accès à l'enseignement supérieur et le développement de l'apprentissage à tous les niveaux et sur des filières innovantes.

- Actions déjà accomplies en 2005 : les Points Relais Conseils VAE (9 000 personnes informées / 1 800 personnes conseillées) et le Chèque régional VAE (Attribution de 350 chèques d'une valeur unitaire de 500 euros)

2/ Droit « aux clefs du savoir citoyen »

- Objectifs :

- Offrir à chacun l'accès à une formation et une éducation, en tout point du territoire et quel que soit son statut,
- Mobilisation de nouvelles formes d'intervention des partenaires,
- Lutter contre l'illettrisme des actifs de cette région,
- Formation citoyenne de ceux qui s'engagent dans le domaine de la formation.

- Mise en œuvre des Lieux Ressources afin que chaque citoyen accède à cette offre de proximité. Il s'agit de favoriser l'innovation pédagogique en région pour l'accueil de nouveaux publics.

- Actions déjà réalisées : la promotion sociale en région (1 300 stagiaires par an et un engagement financier de 76 400 euros) et le plan de formation des bénévoles responsables.

3/ Droit à l'expérience

- Objectifs :

- Substituer l'expérience au projet,
- Reconnaître et tirer partie de la pluralité des voies pour apprendre,
- Construire des réponses qui permettent à tous d'obtenir progressivement une certification,
- Développer le droit à l'apprentissage : il s'agit de valoriser l'interaction entre activité et formation.

- **Mise en œuvre** dans le secteur de l'orientation et de l'insertion professionnelle, et pour les salariés eux-mêmes.

- Actions déjà réalisées en 2005 :

- Plan d'urgence pour les jeunes très éloignés de l'emploi afin qu'ils puissent ré-enclencher un parcours d'insertion professionnelle, soit 2 700 places attribuées avec un parcours de 450 heures de formation.
- Ecole de la 2^{ème} chance à Châtellerauld avec comme objectif –à stagiaires en « vitesse de croisière ».
- Modernisation et développement de l'apprentissage. Objectif poursuivi : créer 500 places supplémentaires par an et pendant 5 ans.

4/ Droit à la qualification et à l'accès aux métiers

- Objectifs :

- Eviter le décrochage scolaire,
- Organiser les conditions de la qualification tout au long de la vie,
- Augmenter le niveau de qualification de la population active,
- Développer et faciliter l'accès des jeunes et de tous les adultes à l'enseignement supérieur.

- **Mise en œuvre** par la « labellisation » des organismes capables d'assurer la qualité de la qualification recherchée, l'individualisation des solutions proposées et le travail en réseau nécessaire pour assurer la proximité.

- **Actions déjà réalisées en 2005** : Plan Régional d'Accès à la Qualification, soit l'intégration au sein d'entreprises de 58 personnes sans qualification et bénéficiaire d'un contrat aidé.

➤ **outils partenarial de mise en œuvre : Le Compte de Formation Universel (CFU)**

Objectif poursuivi : donner à tous les habitants de la Région Poitou-Charentes un contenu concret et universel au droit individuel à la formation. Ce qui permettra concrètement à chaque individu de bien connaître ses droits à chaque étape de sa vie pour bien les utiliser et les activer.

Ce compte pourrait être ouvert dès la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans et valable toute la vie professionnelle.

Equipements et infrastructures **Demande d'avis sur les études d'AVP de la Ligne à Grande Vitesse**

- Demande d'avis formulée par l'Etat sur les études d'Avant-Projet
Sommaire de la LGV Sud Europe Atlantique

La section Angoulême-Nord/ Bordeaux de la LGV SEA a été mise à l'enquête publique début 2005 et la déclaration d'utilité publique est attendue dans les semaines à venir.

Concernant la section Tours/ Nord-Angoulême, le Ministère a procédé le 21 février 2002 au choix du fuseau à 1 000 mètres et les études réalisées à la suite ont conduit à la définition d'un tracé qui a fait l'objet d'une phase de concertation locale avec les communes concernées de mars 2005 à février 2006.

L'avis de l'ensemble des acteurs concernés par le projet : collectivités, représentants socio-économiques, associations est sollicité avant fin juin 2006. L'avis de la Région a été précisé dans le cadre de la commission concernée qui s'est réunie le 21 juin 2006.

Le bilan de la consultation sera transmis au Ministère des Transports dans l'objectif d'une décision de mise à l'enquête publique de cette seconde section en 2007.